



CAP DÉMÉNAGEUR SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER

CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger

CAP
 Conducteur
 routier
 marchandises
 en 1 an
 Vie
 professionnelle

Vie
 professionnelle

LE MÉTIER

Le déménageur exerce son activité au sein d'une équipe. Il est en permanence au contact de la clientèle.

Il assure les opérations suivantes :

- portage du mobilier,
- emballage/déballage,
- montage/démontage,
- chargement/déchargement de mobilier pour le compte des particuliers, des administrations et des entreprises.

Il peut, en outre, conduire le véhicule de déménagement, il est alors "conducteur-déménageur".

SECTEUR
Transport

NIVEAU DE SORTIE
Avant BAC

FILIÈRE
Formation initiale

CAP DÉMÉNAGEUR SUR VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER

La formation **CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger**, diplôme d'État, par la voie de l'apprentissage, se déroule **en alternance sur 2 années scolaires** au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et en entreprise.

► QUALITÉS REQUISES

- Ce métier nécessite un relationnel et une présentation adaptés à l'activité ainsi qu'un sens des responsabilités. Une bonne résistance physique est nécessaire pour le port de charges.

► CONDITIONS D'ADMISSION

- Aucun niveau scolaire requis.
- Satisfaire à la visite médicale d'aptitude.
- Possibilité d'entrée directe en 2^e année si titulaire d'un diplôme de niveau V.

► PROGRAMME

- **Enseignement général**
 - Français.
 - Anglais.
 - Mathématiques.
 - Sciences physiques.
 - Géographie.
 - Éducation Physique et Sportive.
 - Prévention, Santé, Environnement.

• Enseignement professionnel

- Analyse d'une situation professionnelle : déménagement, conduite des véhicules, le véhicule de déménagement, les matériels et matériaux des objets à transporter (particuliers et entreprises), la qualité dans le transport de déménagement, communication et relation commerciale.
- Réalisation d'un déménagement : préparer la mission, assurer les activités de préparation et de chargement (conditionnement, portage, matériels, appareils de levage, chargement, arrimage), réaliser le transport lié au déménagement (conduite, moyens embarqués, incidents), assurer les activités de livraison et d'emménagement (manutention, installation mobilier et équipements), trier et ranger les équipements, restituer les véhicules et matériels.

Ce programme intègre les formations aux Permis B + Permis BE ainsi que la conduite de chariot automoteur de catégorie 3 (CACES® 3) et la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- Vous recevez une solide formation théorique et pratique, sanctionnée par un diplôme de l'Éducation Nationale.
- Vous mettez cet enseignement directement en application dans une entreprise, accompagné par un maître d'apprentissage.
- Vous bénéficiez d'un contrat de travail en CDD ou en CDI, êtes salarié par l'entreprise tout au long de votre apprentissage et exonéré de charges salariales.
- Votre période d'apprentissage est comptabilisée pour votre retraite.
- Vous pouvez obtenir une aide financière du Conseil Régional pour vos frais de transport, d'hébergement et de restauration.
- Vous bénéficiez d'une carte nationale d'apprenti qui vous apporte les avantages d'un étudiant.
- Vous devenez opérationnel et rapidement intégré dans la profession dès l'obtention du diplôme.

CFA dispensant la formation

ILE-DE-FRANCE

CFATL
43, rue du Général-de-Gaulle
BP 51
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. 01 34 94 27 27

CFATL
11, place d'Aquitaine
Chevilly-Larue
94516 Rungis cedex 1
Tél. 01 49 78 21 54 ou 21 34

RHÔNE-ALPES

CFATL
Rue des Saphirs – BP 7
38280 Villette d'Anthon (Lyon)
Tél. 04 72 02 58 28

SIÈGE SOCIAL : 46 AVENUE DE VILLIERS
75847 PARIS CEDEX 17
TÉL : 01 42 12 50 50 - FAX : 01 42 12 50 10
WWW.AFTRAL.COM

AFTRAL 
Apprendre et se former en transport et logistique